

FORMULAIRE DEMANDE DE MATERIEL DE LA VILLE D'ANNEMASSE

Nom de l'organisateur

Nom de la manifestation

Lieu(x)

Date(s)

Horaire(s)



Numéro	LISTE DU MATÉRIEL	Quantité souhaitée		
1	COFFRET ÉLECTRIQUE PRISES 220V + 380V.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<p>Concernant les demandes électriques :</p> <p>Préciser obligatoirement le type de matériel utilisé, la puissance (en KW) et la tension (en V).</p> <p>(Informations figurant généralement sur une étiquette au dos de l'appareil)</p>
2	COFFRET ÉLECTRIQUE PRISES 220V.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
3	ALIMENTATION 16A/PRISE P17 220V (MONO)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
4	ALIMENTATION 32A/380V (TRIPHASÉE)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
5	ADAPTEUR P17 16A/220V	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<p>Sauf indication contraire, ce matériel sera à récupérer par le demandeur auprès du Centre Technique Municipal,</p> <p>8 Avenue Florissant,</p> <p>Téléphone : 04 50 95 07 50.</p>
6	RALLONGE 220V-10M	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
7	PASSAGE DE CÂBLE SUR CHAUSSÉE (Quantités en mètres)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
8	EXTINCTEUR	<input type="text"/>	Précisez le(s) risque(s) identifié(s) : matériel électrique, gaz...	
9	LUMINAIRE TUBE NÉON ÉTANCHE	<input type="text"/>	1 par structure maximum	
10	STRUCTURE COUVERTE : 5mx5m / 4,5mx3m / 3mX3m (Selon disponibilité)	<input type="text"/>	Préciser le type de modèles souhaités et indiquer sur le plan le nombre de bâches souhaitées sur les côtés.	<p>Les services techniques n'ont pas les moyens de subvenir à l'ensemble des besoins et se réservent le droit de ne pas répondre favorablement à toutes les demandes.</p>
11	PODIUM : 1/ PRATICABLES (Module 2mx1m) 2/ CAR PODIUM (7mX6m ou 7mX4m)	<input type="text"/>	Préciser le type de modèle et la dimension souhaitée et le(s) reporter sur le plan.	
12	TABLE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<p>La livraison, le montage et le démontage des tentes, praticables, car-podium et néons sera assuré par les services compétents de la Ville.</p>
13	BANC	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
14	CHAISE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<p>Il est strictement INTERDIT de modifier ou de déplacer ces installations.</p>
15	BARRIÈRE VAUBAN	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
16	GRILLE D'EXPOSITION	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
17	PANNEAU ÉLECTORAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<p>Si vous passez outre cette interdiction, vous en prenez l'entière responsabilité en cas d'accident.</p> <p>Les appareils de cuisson sont interdits sous les tentes.</p> <p>Le matériel mis à disposition devra être rangé comme trouvé.</p>
18	TRI DES DECHETS (*) (selon disponibilités)	<input type="text"/>	POUBELLES DOUBLE FLUX (TRI JAUNE + OM)	
		<input type="text"/>	RECUPERATEUR D'ECOCUP	
		<input type="text"/>	CONTENEUR COLLECTE OM	
19	AUTRES DEMANDES	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

(*) Prêt de matériel de tri événementiel : voir annexes Annemasse Agglo

! ATTENTION !

Merci de joindre un schéma concernant l'implantation des tentes.
Indiquer l'emplacement des bâches avec un "B".
Sans mention de celle-ci, les structures seront installées sans bâche de coté.

GUIDE DU TRI ÉVÈNEMENTIEL

MIEUX TRIER - MIEUX RECYLER

COMMENT SÉPARER MES DÉCHETS ?

01 EMBALLAGES ET PAPIERS

Prospectus, emballages en plastiques, en métal, en carton...

Ils sont triés au centre de tri de Chêne-en-Semine. Les matières valorisables sont envoyées en recyclage.

03 EMBALLAGES EN VERRE

Hors vaisselle

Il redevient du verre.

05 DECHETS NON RECYCLABLES

Objets en plastique, en bois, tissus sanitaires, vaisselle en amidon de maïs...

Ils sont incinérés au Sivalor à Valserhône.

02 CARTONS BRUNS

Cartons type « colis »

Ils redeviennent du carton.

04 BIODÉCHETS

épluchures, restes de repas...

Ils produisent du compost et du biogaz à Veigy-Foncenex ou alimentent les composteurs communaux.



Annemasse **Agglo**

 DÉCHETS NON RECYCLABLES



 CARTONS BRUNS (PLIÉS)



 TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



 ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS
Pas de gros os, pas de coquillage



 VERRE SANS BOUCHON NI COUVERCLE



Les objets dits « **compostables** » comme les **sacs plastiques «biodégradables»** et la **vaisselle en amidon de maïs** par exemple sont interdits.

Merci

POUR VOTRE CONTRIBUTION

Annemasse Agglo s'engage dans sa transition écologique en adoptant son **Schéma Directeur des Déchets**, qui fixe des **objectifs ambitieux** pour notre territoire **à horizon 2030** :

- **réduire de 81 kg le poids des ordures ménagères**

par habitant et par an
(poubelle grise)

- **équiper 35 000 foyers en composteurs gratuits**

(composteurs individuels
et partagés)

- **augmenter de 60% le volume** d'emballages, de papier et de verre **triés**

- **réduire les déchets de 12%** (soit -7 kg par habitant et an comprenant l'ensemble des déchets)



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Service de gestion des déchets :

04 50 87 88 88

infotri@annemasse-agglo.fr

www.annemasse-agglo.fr

Développer l'évènementiel zéro déchet : action n°18 PLPDMA.

Le tri n'étant pas toujours présent lors des évènements, Annemasse agglo propose d'accompagner les organisateurs d'évènements au tri de cinq flux (emballages + papier, cartons bruns, emballages en verre, déchets alimentaires, ordures ménagères)

Matériel disponible :

	Quantité	Prêt /don	Services
Supports de sacs, double flux (noir/jaune)	10 (selon disponibilités)	Prêt	Association passage pour la gestion des déchets
Eco-cups (gobelets réutilisables)	2000(selon disponibilités)	Prêt	Entreprise la plonge s'adapte pour l'entretien
Carafes	5 (selon disponibilités)	Prêt	Entreprise la plonge s'adapte pour l'entretien
Bac tri (jaune) 750L	5 (selon disponibilités)	Prêt	Collecte prestataire
Bio seaux 7L (pour les exposants)	(selon disponibilités)	Don	/
Bacs bio déchets 240L	3 (selon disponibilités)	Prêt	Collecte sur le circuit hyper centre
Bac Carton (bleu)	3 (selon disponibilités)		Collecte prestataire
Lolly verre 1m3	1 (selon disponibilités)	Prêt	Collecte prestataire

Public cible :

- Les usagers de l'agglo,
- Les adhérents des associations du territoire
- Les Etablissements accueillants du public

Objectifs :

- Accompagner le changement de comportement et habituer l'utilisateur au geste de tri
- Faciliter la mise en place du tri par les différents acteurs du territoire
- Intégrer les questions autour du déchet dans le fonctionnement général des structures

Convention de prêt de matériel

Dans le cadre de la prévention et la réduction des déchets liés aux manifestations de son territoire, et afin de soutenir la démarche écoresponsable des organisateurs, Annemasse Les Voirons Agglomération met à disposition gratuitement du matériel de type poubelles de tri, conteneurs, eco-cups...

Convention de prêt de matériel établie par :

Annemasse Les Voirons Agglomération, 11 avenue Emile Zola 74100 Annemasse,

Au profit de :

Etablissement.....

Adresse

Nom / Prénom de l'emprunteur.....

Téléphone

Mail.....

Motif de l'emprunt

Emprunt du Au

Les agents du service DGD se tiennent à la disposition de la structure emprunteuse pour l'assister dans l'organisation et la mise en place du tri sur la manifestation, l'objectif étant de rendre les organisateurs totalement autonomes sur cette thématique.

L'emprunteur s'engage, pendant toute la durée du prêt, à utiliser le matériel prêté de manière précautionneuse et à signaler tout incident qui modifierait l'aspect de celui-ci.

Matériel stocké dans notre dépôt, 7 rue des chasseurs 74100 ville la grand.

Contacts : Sanaa Ghazi 0622818628

La demande de prêt doit être transmise au moins deux mois avant la date de l'évènement.

La convention de prêt devra être complétée et signée avant la récupération du matériel.

Fait à

Le

Signature emprunteur

Signature Annemasse les Voirons Agglo